

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 12.012**

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 3 février 2012

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 3 février 2012

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE  
M. LABIA représenté par M. COASSIN  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PAVON représenté par M. FILOCHE  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,  
M. MEGLIO, M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 28

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 –  
BUDGET CAMPING MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR** : M. CAU

**VOTE** : UNANIMITE

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2011.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2011,
- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2011,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

### DECIDE

- d'approuver les résultats de l'exercice 2011 comme suit :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2011	110 325,87	111 003,31	+ 677,44
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2011)		44 629,74	+ 44 629,74
	Résultat à affecter			+ 45 307,18
<b>Section d'Investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2011	13 795,22	1 541,60	- 12 253,62
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2011)		535,74	+ 535,74
	Solde global 'exécution			- 11 717,88
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2011</b>	Investissement			
<b>Résultats cumulés 2011 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2011</b>	Report en investissement en dépenses (001)	+ 11 717,88		
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		+ 11 717,88	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		+ 33 589,30	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2012.

Résultat global de la section de fonctionnement 2011	+ 45 307,18
Solde d'exécution de la section d'investissement 2011	- 11 717,88
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2011	
Besoin de financement de la section d'investissement	11 717,88
Couverture du besoin de financement 2011 (compte 1068)	11 717,88

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2012, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 14 février 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD